

PROJET D'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE PROTECTION DE BIOTOPE



Dossier scientifique
et technique

Église Saint-Jean-
Baptiste
à Saint-Jean-sur-Erve



**PRÉFÈTE
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Table des matières

1. Contexte.....	3
1.1. Fondements réglementaires et objectifs.....	3
1.2. Présentation et localisation du site.....	3
1.3. Zonages du patrimoine naturel.....	4
2. Éléments biologiques justifiant la prise d'un APPB.....	7
2.1. Intérêt chiroptérologique.....	7
2.2. Suivis scientifiques.....	8
3. Menaces sur le biotope et l'espèce protégée.....	9
4. Synthèse des enjeux.....	10
5. Projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope.....	11
5.1. Délimitation du périmètre de protection et statut foncier.....	11
5.2. Mesures de protection.....	12
5.2.1. Accès des personnes.....	12
5.2.2. Conditions de circulation et accès des chiroptères.....	12
5.2.3. Conditions de luminosité.....	13
5.2.4. Quiétude.....	13
5.2.5. Conditions micro-climatiques et chimiques.....	14
5.2.6. Travaux et entretien.....	14
6. Bibliographie.....	15
7. Annexes.....	16
7.1. Annexe 1 : Convention « Refuge pour les chauves-souris ».....	16
7.2. Annexe 2 : Accès des chauves-souris au gîte – église Saint-Jean Baptiste.....	16
7.3. Annexe 3 : Écologie du Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>).....	16

Index des figures

Figure 1: Localisation de l'église Saint-Jean-Baptiste.....	4
Figure 2: Zonages du patrimoine naturel dans un rayon de 5 km autour de l'église Saint-Jean-Baptiste.....	6
Figure 3: Traces de guano sur les façades de l'église.....	8
Figure 4: Evolution de l'effectif total de Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>) par année.....	8
Figure 5: Le cours d'eau et la ripisylve à proximité directe de l'église.....	9
Figure 6: Périmètre de protection de l'APPB.....	11
Figure 7: Grand Murin ©Marie Knochel.....	16
Figure 8: Carte de distribution du Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>) en France métropolitaine.....	17

Index des tableaux

Tableau 1: Zones de protection réglementaire et d'inventaires à proximité du site.	5
Tableau 2: Statut de protection et de menace du Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>).....	7

1. Contexte

1.1. FONDEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET OBJECTIFS

Ce projet de prise d'un arrêté de protection de biotope s'inscrit dans les objectifs :

- de la Stratégie nationale pour les Aires protégées (SNAP) à l'horizon 2030. Le premier plan d'actions territorial (PAT), élaboré en co-pilotage État et Conseil régional avec les acteurs du territoire, réunis au sein des commissions régionales du Comité régional biodiversité (CRB) et des comités départementaux aires protégées (CDAP) et adopté le 9 novembre 2022, désigne plusieurs sites favorables à la prise d'arrêtés préfectoraux de protection de biotope en Mayenne ;
- du Plan National d'Actions en faveur des Chiroptères 2016-2025 et notamment les actions 5 « Protéger les gîtes dans les bâtiments » et 10 « Soutenir les réseaux, promouvoir les échanges et sensibiliser » ;
- de la convention « Refuge pour les chauves-souris » signée entre la commune de Saint-Jean-sur-Erve, la Société française pour l'Étude et la Protection des Mammifères, le Groupe Chiroptères Pays de la Loire et Mayenne Nature Environnement en 2012 (*Annexe 1*).

1.2. PRÉSENTATION ET LOCALISATION DU SITE

L'église Saint-Jean-Baptiste se situe sur la commune de Saint-Jean-sur-Erve (commune déléguée de Blandouet Saint-Jean) dans le département de la Mayenne (53). La rivière de l'Erve s'écoule à l'est du site (*Figure 1*). Il s'agit d'une église

communale construite dès le début du XI^e siècle. L'église est principalement dédiée à l'activité de culte et à des manifestations culturelles ponctuelles.

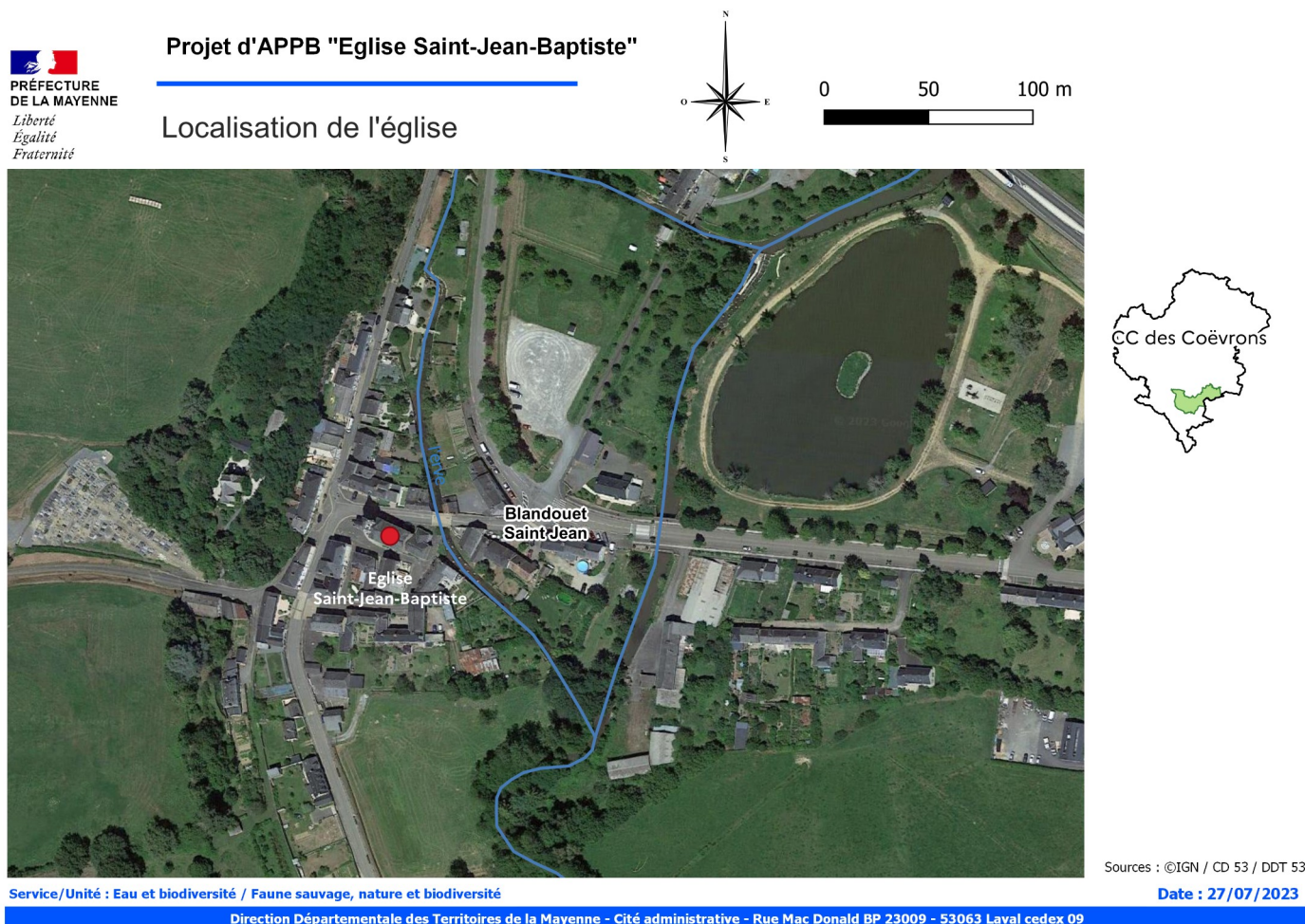


Figure 1: Localisation de l'église Saint-Jean-Baptiste

1.3. ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL

L'église Saint-Jean-Baptiste est localisée dans le périmètre de l'inventaire ZNIEFF de type 1 « Église de Saint-Jean-sur-Erve ». Elle se trouve également à moins de 5 km de distance de la Zone Spéciale de Conservation du site Natura 2000 « Vallée de l'Erve en aval de Saint-Pierre-sur-Erve » et de 3 autres zones d'inventaires ZNIEFF de type 1 et 2 (Tableau 1). La Vallée de l'Erve est également protégée au titre des Espaces Naturels Sensibles.

La diversité de ces milieux naturels est favorable aux chauves-souris, car elles sont capables de parcourir de quelques centaines de mètres pour les espèces les moins mobiles à quelques dizaines de kilomètres pour des espèces de haut vol entre le gîte et les territoires de chasses (Dubos et al., 2017)(Figure 2).

Tableau 1: Zones de protection réglementaire et d'inventaires à proximité du site

Type	Dénomination	Description des milieux	Surface en hectares
ZNIEFF de type 1	« Église de Saint-Jean-sur-Erve » FR 520030104	Site de reproduction de chauves-souris patrimoniales d'importance régionale (PNAC, 2013). Les combles de l'église accueillent une colonie de Grand Murin.	0,44
ZNIEFF de type 1	« Les grottes de Saulges » FR 520005868	Le secteur des grottes de Saulges est unique dans le département et dans le massif armoricain. Le calcaire primaire travaillé par la rivière l'Erve donne une forme particulière au paysage : celui d'un petit canyon. Intérêt chiroptérologique : site d'hibernation et d'accouplement de chauves-souris patrimoniales d'importance nationale (PNAC, 2013).	107,04
ZNIEFF de type 2	« Massif forestier de la Charnie et zones périphériques » FR 520012926	Massif forestier vaste qui possède une diversité de milieux : chênaie hêtraie, faciès à charmes, betulaies, landes sèches et mésophiles à Erica ciliaris, prairies à molinie, étangs, vallons humides, prairies naturelles de fauche. La diversité de milieux induit une diversité d'espèces animales et végétales très intéressantes.	8974,34
ZNIEFF de type 2	« Vallée de l'Erve » FR 520005867	Vallée encaissée formée dans un plateau calcaire qui renferme divers habitats : coteaux secs couverts de pelouses,	303,16
Zone spéciale de conservation Natura 2000	« Vallée de l'Erve en aval de Saint-Pierre-sur-Erve » FR 5200639	pentons rocheuses, prés-bois à Genévrier mais aussi de nombreuses grottes constituant des lieux d'hibernation importants pour plusieurs espèces de chauves-souris.	342

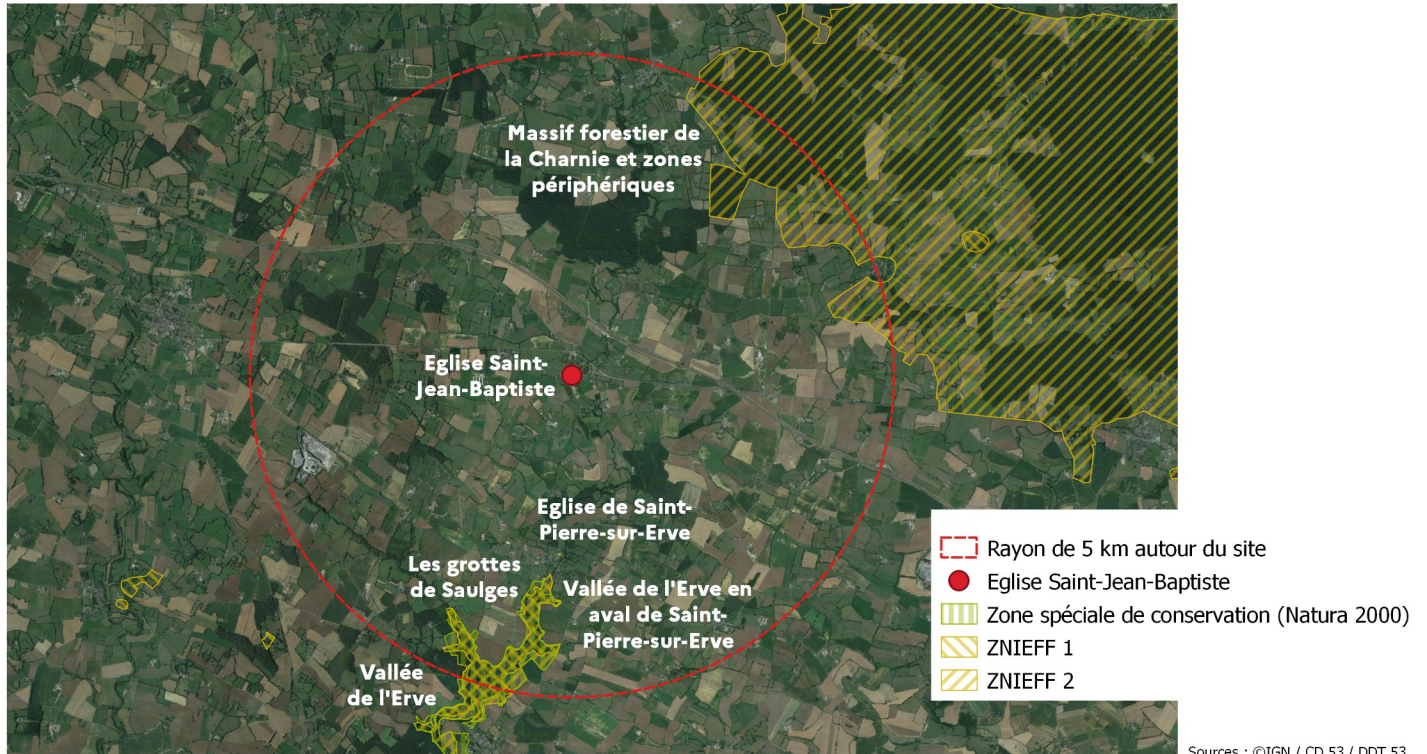
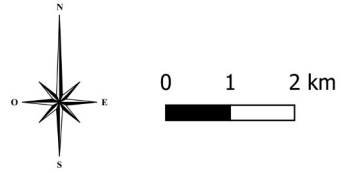


Figure 2: Zonages du patrimoine naturel dans un rayon de 5 km autour de l'église Saint-Jean-Baptiste

2. Éléments biologiques justifiant la prise d'un APPB

2.1. INTÉRÊT CHIROPTÉROLOGIQUE

Une colonie de Grand Murin (*Myotis myotis*) est recensée dans les combles de l'église depuis les années 2000. Elle fréquente le site en période de mise-bas.

Le Grand Murin est protégé par la Convention de Bonn du 23 juin 1979 sur la conservation des chauves-souris en Europe.

Au niveau national, l'espèce est protégée selon les articles L. 411-1 à L. 411-3 et R. 411-1 du Code de l'Environnement et par l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection.

Elle figure à l'annexe II et IV de la Directive « Habitats-Faune-Flore » 92/43/CEE du 21 mai 1992 qui a pour objet la conservation des habitats naturels et de la faune sauvages. L'annexe IV liste les espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte tandis que l'Annexe II fixe la liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation.

Le Grand Murin est « quasi menacé » en région Pays-de-la-Loire c'est-à-dire que l'espèce est proche du seuil des espèces menacées ou qui pourraient être menacées si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises. Le niveau de responsabilité biologique pour la conservation de cette espèce est reconnu comme modéré du fait de l'importance non négligeable des effectifs en région Pays-de-la-Loire (Tableau 2).

Tableau 2: Statut de protection et de menace du Grand Murin (*Myotis myotis*)

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive « Habitat-Faune-Flore »	Protection nationale	Liste rouge *			ZNIEFF (2018)	Niveau de priorité PDL / responsabilité biologique (2020)
				Monde (2022)	France (2017)	Pays de la Loire (2020)		
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Annexes II et IV	Protégée	LC	LC	NT	Oui	Modérée

* La liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature française (UICN) comporte 11 catégories : éteint (EX), éteint à l'état sauvage (EW), éteint au niveau régional (RE), en danger critique d'extinction (CR), en danger (EN), vulnérable (VU), quasi menacé (NT), préoccupation mineure (LC), données insuffisantes (DD), non applicable (NA) et non évalué (NE).

2.2. SUIVIS SCIENTIFIQUES

Les données naturalistes sont disponibles depuis 2000 sur le site. Pour les années 2000 et 2011, les résultats des inventaires relèvent de simples observations. À partir de 2012, un suivi estival annuel est assuré par les chiroptérologues de Mayenne Nature Environnement. Un comptage crépusculaire en sortie de gîte a lieu entre le mois de juin et d'août pour recenser la colonie et dénombrer les effectifs. En juillet 2011, 3 individus ont été découverts dans les combles de l'église



Figure 3: Traces de guano sur les façades de l'église

sur la poutre centrale. Seules des traces anciennes de guano témoignaient de la présence d'une colonie (Figure 3).

En 2012, 108 individus ont été inventoriés dans les combles annexes de l'église. L'effectif est en augmentation depuis 2014. En juillet 2019, l'effectif maximal était de 381 individus (Figure 4).

Deux ouvertures d'accès des chauves-souris au gîte sont connues à ce jour, il s'agit d'une sortie au niveau de la sacristie et d'une sortie au niveau du lavoir (Annexe 2).

Evolution de l'effectif total de Grand Murin par année

Combles de l'église Saint-Jean-Baptiste

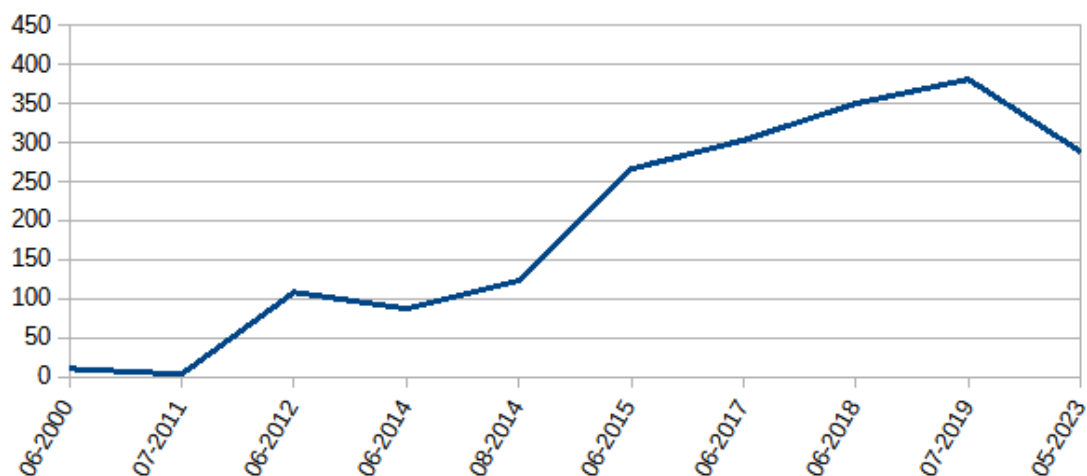


Figure 4: Evolution de l'effectif total de Grand Murin (*Myotis myotis*) par année

3. Menaces sur le biotope et l'espèce protégée

Les principales menaces qui pèsent sur la colonie de Grand Murin dans les combles de l'église Saint-Jean-Baptiste concernent :

- la fermeture ou la modification des ouvertures pour l'accès au gîte, par exemple, pour la pose de grillage « anti-pigeons » ;
- le traitement des charpentes ;
- la destruction, la modification et l'appauvrissement des territoires de chasse à proximité de l'église ;
- la disparition des éléments structurants le paysage et les corridors écologiques (haies, ripisylve...) (Figure 5) ;

Le dérangement lié à l'usage de l'édifice religieux et la compétition pour les gîtes d'été avec d'autres animaux : le Pigeon biset (*Columba livia*), le Choucas des tours (*Coloeus monedula*) et l'Effraie des clochers (*Tyto alba*) sont également des facteurs qui menacent la colonie mais de façon moins importante.



Figure 5: Le cours d'eau et la ripisylve à proximité directe de l'église

4. Synthèse des enjeux

La mise sous protection forte de l'église Saint-Jean-Baptiste par la prise d'un arrêté de protection de biotope est nécessaire compte-tenu :

- de la présence du Grand Murin (*Myotis myotis*) en période de mise-bas, espèce inscrite aux Annexes II et IV de la Directive « Habitat-Faune-Flore » et dont l'importance des effectifs est non-négligeable en région Pays de la Loire ;
- des différentes menaces de modification ou d'altération du biotope ;
- de l'importance du site : la méthodologie de hiérarchisation des sites à Chiroptère à protéger de la Société française pour l'étude et la protection des Mammifères (SFEPM) lui confère une importance de niveau régionale avec une note de 32.

Ainsi, dans l'objectif de garantir un état de conservation du gîte favorable à la reproduction des Chiroptères des dispositions réglementaires doivent être prévues.

5. Projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope

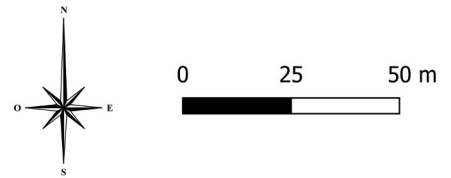
5.1. DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE DE PROTECTION ET STATUT FONCIER

Le périmètre de protection proposé dans le projet d'APPB est constitué de la parcelle cadastrale n°0111 section AB, d'une superficie de 0,033 ha, sur laquelle se situe l'édifice religieux (*Figure 6*). La parcelle est une propriété de la commune de Saint-Jean-sur-Erve (commune déléguée de Blandouet Saint-Jean).



Projet d'APPB "Eglise Saint-Jean-Baptiste"

Périmètre de protection



Sources : ©IGN / CD 53 / DDT 53

Service/Unité : Eau et biodiversité / Faune sauvage, nature et biodiversité

Date : 18/09/2023

Direction Départementale des Territoires de la Mayenne - Cité administrative - Rue Mac Donald BP 23009 - 53063 Laval cedex 09

Figure 6: Périmètre de protection de l'APPB

5.2. MESURES DE PROTECTION

Cf. Projet d'arrêté de protection de biotope « Eglise Saint-Jean-Baptiste à Saint-Jean-sur-Erve »

6. Bibliographie

Arthur C., Aulagnier S., Balland M., Binnert C., Borel C., Didier Cailhol D., Anouk Decors A., Dehaut M., Delhay J-F., Dervaux A., Gressette S., Goedert V., Hafa J., Julien J-F., Marmet J., Même-Lafond B., Nowicki F., Ouvrard E., Perret M., Picard-Meyer E., Puechmaille S., Roué S., Tillon L., Perrine Vermeersch P., 2017. Plan National d'Actions « Les Chiroptères », 83P.

Arthur L. & Lemaire M., 2015. Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse, Biotope, Mèze (Collection Parthénope), Muséum national d'Histoire naturelle, Paris 2e éd., 544P.

Bensettiti F. & Gaudillat V. 2004. Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Tome 7. Espèces animales. La Documentation française. 353 P.

Chatagnon C., Madiot D., Jarri B., Mayenne Nature Environnement, 2016. Mise à jour du DOCOB du site Natura 2000 de la Vallée de l'Erve en aval de Saint-Pierre-sur-Erve, Habitats et espèces d'intérêt communautaire, propriétaires du site, 205P.

Fournier E., Jarri B., 520012926, Massif forestier de la Charnie et zones périphériques, INPN, SPN-MNHN Paris, 155P.
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520012926.pdf>

Jarri B., 520005868, Les grottes de Saulges, INPN, SPN-MNHN Paris, 121P.
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520005868.pdf>

Jarri B., 520005867, Vallée de l'Erve. INPN, SPN-MNHN Paris, 129P.
<https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520005867.pdf>

Marchadour B., Banasiak M., Barbotin A., Beslot E., Chenaival N., Grosbois X., Même Lafond B., Montfort D., Moquet J., Paillat J.-P., Pailley P., Perrin M., Rochard N. & Varenne F., 2020. Liste rouge des mammifères continentaux des Pays de la Loire et responsabilité régionale. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Angers, 20P.

Mayenne Nature Environnement., 520 030 104, Église de Saint-Jean-sur-Erve, INPN, SPN-MNHN Paris, 6P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/520030104.pdf>

Société française pour l'étude et la protection des Mammifères, 2013. Guide méthodologique de hiérarchisation des sites protégés et à protéger à Chiroptères, 6P.

Tapiero A., Aulagnier S., Beuneux G., Borel C., Dutilleul S., Gressette S., Hafa J., Julien J-F., Marmet J., Ouvrard E., Roue S., Tillon L., 2015. Diagnostic 34 espèces Chiroptères, Bilan technique final, 79P.
https://plan-actions-chiropteres.fr/sites/default/files/fichiers/pna_chiropteres_2016-2025.pdf

7. Annexes

7.1. ANNEXE 1 : CONVENTION « REFUGE POUR LES CHAUVES-SOURIS »

7.2. ANNEXE 2 : ACCÈS DES CHAUVES-SOURIS AU GÎTE – ÉGLISE SAINT-JEAN BAPTISTE

7.3. ANNEXE 3 : ÉCOLOGIE DU GRAND MURIN (*MYOTIS MYOTIS*)



Figure 7: Grand Murin ©Marie Knochel

Longueur (Tête + Corps) : 6,7 – 8,4 cm

Envergure : 35 – 45 cm

Poids : 20 – 40 g

Pelage : épais, court, brun clair sur le dos contrastant nettement avec le ventre presque blanc.

Chauve-souris de basse et de moyenne altitude, elle est essentiellement forestière mais fréquente aussi les milieux mixtes coupés de haies, de prairies et de bois.

Terrains de chasse : vieilles forêts, bocage, pâtures.

Sites d'hibernation : grottes, mines, carrières, souterrains, falaises, tunnels...

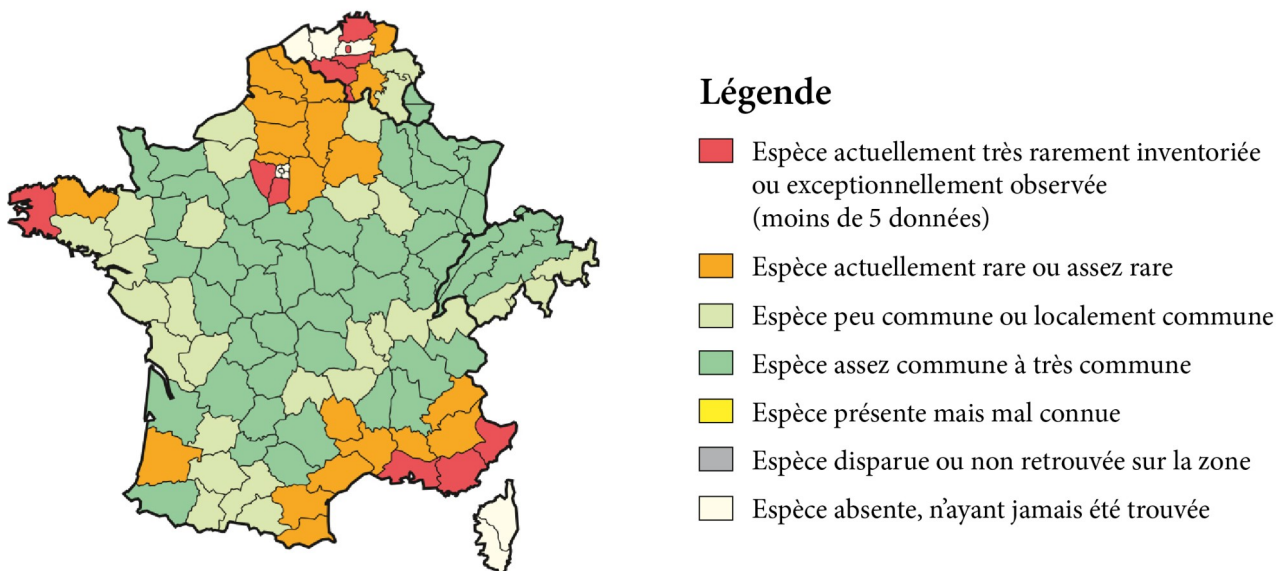
Sites de mise-bas : charpentes des bâtiments, forêts mixte.

Considérée comme semi-sédentaire, elle peut effectuer de grands déplacements mais couvre habituellement seulement quelques dizaines de kilomètres entre ses gîtes d'été et d'hiver.

Le Grand Murin est une espèce présente de la péninsule Ibérique à la Turquie jusqu'à la limite nord de son aire de répartition, la Pologne, les Pays-Bas et l'extrémité nord de la France. À l'exception de la Corse, elle est commune ou assez commune dans de nombreux départements de la France métropolitaine. Elle se fait plus rare en région Hauts-de-France, Île-de-France et sur la côte méditerranéenne, ainsi qu'au nord de la Bretagne (*Figure 8*).

En l'état des connaissances, les populations de Grand Murin semblent être en augmentation (*Tapiero et al., 2014*).

Distribution du Grand Murin



Source : Arthur L., Lemaire M. - 2021 - *Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*.
Éditions Biotope, Mèze, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 3^e édition, 592 p.

Figure 8: Carte de distribution du Grand Murin (*Myotis myotis*) en France métropolitaine